

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 avril à 15 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 09  
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 10  
Nombre de voix contre : 1  
Nombre d'abstentions : 0

**Présents :** Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Marie PRAYER, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS, Frédérique PRAL, Marie-Paule ROGOU ;

**Excusés /Pouvoirs :** Marie-Jo CAYOL (pouvoir à J. PUGET) Jérémy SARRAZIN (pouvoir à F. PRAL).

**Absent :** Cécile LAPEYRE

**Secrétaire de séance :** Alain MANIVEL

**Objet : Validation du Projet de Territoire**

Mme le Maire expose :

La Commune a lancé au printemps 2023 une démarche visant à définir le projet de développement touristique et économique du territoire, à l'horizon des 20 prochaines années. Cinq thématiques ont été retenues et travaillées par groupe de réflexion pour couvrir un périmètre suffisamment représentatif des enjeux :

- 1. Le Bassin de Vie Valléen ;
- 2. Les Hébergements Touristiques et Saisonniers ;
- 3. Les Activités Connexes et Équipements concourant à l'attractivité du Territoire
- 4. La Commercialisation et la Promotion ;
- 5. L'Aménagement du Domaine Skiable.

Rapidement, la commune a décidé de confronter, par le biais d'un sondage en ligne, les résultats de ces ateliers à l'avis des habitants permanents et secondaires comme des professionnels en activité sur le Dévoluy.

La synthèse présentée à l'automne 2023, sur la base des 700 réponses collectées, a laissé apparaître les grandes attentes des répondants qu'il a ensuite été nécessaire d'apprécier au regard des tendances exprimées dans les plus de 10 000 enquêtes de satisfactions réalisées depuis 4 ans auprès de la clientèle du Dévoluy.

Fort de ces travaux, et 10 Mois après le lancement de cette démarche, les élus ont arrêtés 3 grandes orientations accompagnées d'un plan d'actions pour chacune d'entre elles.

- I. Aborder la mutation de l'économie touristique avec lucidité et créativité au regard des évolutions climatiques et des nouvelles exigences des consommateurs. S'il s'agit de maintenir l'activité ski, le positionnement d'une offre Montagne & Nature & Découverte devient déterminante. Le Dévoluy doit favoriser l'émergence de ses multiples facettes.

2. Faire du Dévoluy une destination engagée dans la protection de son environnement et dans la maîtrise de son empreinte carbone. Cette revendication doit être incarnée par des actions concrètes et devenir un vrai critère de choix pour ses visiteurs comme pour ses habitants.
3. Bien vivre dans le Dévoluy : c'est cultiver le sentiment d'appartenance à l'identité d'un territoire où il est possible de se projeter, de se cultiver, d'échanger, de grandir.

Pour servir ces enjeux, plusieurs projets sont désormais plébiscités :

- Le plus emblématique : un télécabine permettant de relier Superdévoluy et la Joue du Loup avec une gare intermédiaire au #Devoluy (sommet du Jas) avec trois objectifs :
  - o Créer de la mobilité entre Superdévoluy et la Joue du Loup tout en proposant aux non-skieurs un accès simplifié à des expériences à vivre en montagne autour d'une infrastructure ludique et récréative.
  - o Sécuriser l'activité ski en réalisant un front de neige d'altitude autour d'un espace d'initiation accessible depuis les deux pôles d'hébergements, tout en déployant vers le haut du domaine le réseau de neige de culture.
  - o Maintenir le même niveau de charge d'exploitation, ne pas solliciter de ressource en eau supplémentaire, diminuer de 15% le linéaire de câble sur le domaine skiable.

L'étude d'impact est en cours de réalisation en vue d'un dépôt du dossier d'instruction à l'automne 2024. La perspective : le premier tronçon consistant à remplacer le Jas serait réalisé été 2025 ou 2026 et le second depuis la Joue du Loup en 2027 ou 2028 avec l'infrastructure au sommet.

- Plébisciter les Activités hors ski, valables Hiver et Été, pour qu'elles représentent au moins 20% de l'activité Marchande, qu'elles apportent de la satisfaction à des non-skieurs et un complément d'amusement après 4h de ski :
  - o La Luge sur Rail à Superdévoluy : projet pour hiver 2024/2025 situé à côte du Télési de la Roche.
  - o Les cascades de toboggans à la Joue du Loup Projet 2027. Il s'agit de pratiquer de la randonnée descendante ludique et accessible à toute la famille.
  - o Positionnement de l'offre VTT autour de l'enduro et d'itinéraires en balcon en s'affranchissant volontairement de l'exclusivité du VTT de descente. Une étude est en cours pour définir une politique vélo dans le Dévoluy. Nous avons d'ores et déjà définis cinq circuits familles et espaces débutants. Le premier sera inauguré le 25/05/2024.
  - o Restructurer l'offre de loisirs à la Joue du Loup avec un espace de baignade et un mini-golf devenu obsolète au profit d'une ambiance plus récréative et en cohérence avec O'dycéa. Fin de l'étude, début des réalisations été 2024 avec l'entrée de la Joue du Loup.
  - o L'événementiel et l'animation une source de promotion du territoire : l'arrivée d'une étape du Tour de France en est le parfait exemple. Il s'agit là d'établir plusieurs rituels sur l'année comme peut l'être l'Éterlou ou la Grande Trace pour autant il faudra privilégier l'alternance entre des moments festifs, culturels et sportifs. Le Centre sportif sera en cela un outil essentiel.
  - o L'hébergement deux démarches sont lancées :
    - LICHÔ: programme de labellisation des lits touristiques pour apporter une meilleure lisibilité de l'offre et encourager la montée en confort. Déployé depuis cet hiver.
    - Appel à Manifestation d'Intérêt sur quelques parcelles communales en station et bâtiments publics. L'objectif est de recueillir des propositions permettant de réaliser des choix de programmation.
  - o Des mesures fortes à valoriser :
    - Adapter la tonte des espaces verts et bord de route
    - Limiter les déplacements
    - Optimiser l'usage de l'eau.
    - Gérer l'éclairage public.
    - Réfléchir au déploiement du photovoltaïque sur les infrastructures publiques

- Choisir des entreprises extérieures engagées.
- Favoriser les circuits courts.
- o Plébisciter les moments d'échanges
  - Visites annuelles des villages par l'équipe municipale.
  - Communication sur les travaux d'améliorations de l'espace public en amont.
  - Soutien des fêtes dans les hameaux
  - Valorisation de la production locale
  - Embellissement/rénovation au long court du patrimoine public avec les cabanes pastorales, les halles, les bâtiments communaux d'habitation notamment dans le cadre de Village d'avenir.

L'ensemble de ces projets n'est pas exhaustif. Pour autant il convient de nourrir les orientations fixées, réengager une politique d'investissements responsables et soutenir nos activités essentielles. Ce projet de territoire se veut ambitieux mais réalisable sur la base de cette volonté collective qui nous anime.

Le DEVOLUY de 2040 se construit à partir d'aujourd'hui.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

➤ **APPROUVE** le projet de Territoire tel que présenté ci-dessus ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 29-04-2024  
Publié le : 29-04-2024  
Affiché le : 29-04-2024

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Alexandra BUTEL



